

VIE ASSOCIATIVE**Collectif An Nour**

Convention de mise à disposition

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis février 2005, la municipalité a engagé un travail de réflexion sur la création d'une mosquée à Ivry ; cette demande s'étant exprimée lors des Assises de la Ville et étant portée par un collectif d'associations.

Dans un premier temps, ce travail s'est traduit par la mise à disposition ponctuelle de salles.

Un groupe de travail représentatif de l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal a été constitué à l'initiative du Maire. Au terme d'une réflexion commune, une convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau a été adoptée lors du conseil municipal du 21 septembre 2006 et renouvelée lors du conseil municipal du 29 mars 2007.

Il convient désormais de la renouveler.

Cette nouvelle convention, conclue pour une période de un an renouvelable expressément deux fois pour la même durée, comprend la description des biens mis à disposition qui font notamment actuellement l'objet de divers travaux d'aménagement et de mise aux normes de sécurité incendie.

Elle rappelle enfin que la mise à disposition d'un équipement public, à des fins notamment culturelles, ne peut constituer une situation durable.

Aussi, la Ville cherche à créer les conditions d'une solution pérenne permettant la création d'un lieu de prière par et pour les musulmans d'Ivry-sur-Seine.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau à conclure avec le « Collectif An Nour ».

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention.

VIE ASSOCIATIVE

Collectif An Nour

Convention de mise à disposition

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} Adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants,

considérant que, depuis février 2005, la municipalité a engagé un travail de réflexion sur la création d'une mosquée à Ivry, cette demande s'étant exprimée lors des Assises de la ville et étant portée par un collectif d'associations,

considérant que parallèlement à ce travail, il est nécessaire de répondre transitoirement aux besoins exprimés par les participants du culte musulman à Ivry,

considérant qu'un dialogue constructif est désormais établi entre la municipalité et l'association « Collectif An Nour » pour fixer les engagements réciproques quant à l'utilisation d'un local,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 37 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention à passer avec l'association « Collectif An Nour » concernant la mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau sis 42, rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 21 AVRIL 2009

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 AVRIL 2009

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 AVRIL 2009